TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260319-2026003010-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY
Séance du 10 mars 2026

Délibération n° 2026-003-010

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 mars 2026** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 6 mars 2026
Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : AILLET Jérôme

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

Adhésion à la convention d'assistance à la passation de marchés publics de la CAPLD pour la rénovation énergétique de l'école

La délibération n°2017-71 du conseil de Communauté du 28 avril 2017, prévoit que le service commande publique de la CAPLD peut assurer la passation des marchés pour les collectivités du territoire qui en font la demande. Cette prestation comprend :

-L'aide au choix de la procédure et de l'organe de publication,
-La rédaction des pièces administratives du DCE,
-L'ouverture des plis,
-La validation juridique de l'analyse des offres,
-L'organisation de la commission d'appel d'offres,
-La rédaction des courriers aux candidats retenus et non retenus,
-La transmission du dossier au contrôle de légalité,
-La notification du marché,
-L'appui juridique en cours d'exécution.

La prestation est facturée sur la base d'un taux horaire de 31,21 € appliqué à un décompte du temps passé.
Le montant exact de cette prestation sera fixé dans le cadre d'un décompte établi à la suite de la notification des marchés. Le montant estimatif du coût de la mission est basé sur 10 heures pour un montant de 312,10 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260319-2026003010-DE

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Ploudiry de signer cette convention d'assistance à la passation de marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention proposée entre la CAPLD et la commune de Ploudiry pour l'assistance à la passation des marchés publics dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école.
- **AUTORISE** la Maire à signer et à exécuter la Convention décrite ci-dessus, ainsi que toutes pièces à venir.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,
La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

MAIRIE DE PLOUDIRY (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jérôme AILLET